

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 23/05/2006 Surface 124,8 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 06/06/2017 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à 12 km environ pour l'ordre de 670 Abonnés ; le réseau est assez ancien et essentiellement en amiante ciment. Les eaux claires parasites représentaient de l'ordre de 30% des volumes journaliers de temps sec pendant la campagne de mesure. La surface active s'élevait à environ 10 000 m2 lors de la campagne soit un ratio de 0,85 m2/ml indiquant une sensibilité du système. La station d'épuration est une station de type boues activées de capacité de 1 980 EH. La station a été construite en 1983 mais rénovée en partie en 2016. L'état de la station est correct mais les travaux de réhabilitation initiés en 2016 sont à finaliser. Les analyses réglementaires montrent que la capacité nominale de la station est adaptée aux charges entrantes (70% hydraulique comme organique). Les performances épuratoires sont satisfaisantes et les rejets des bilans respectent dans l'immense majorité des cas à la fois en concentration et en rendement les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral autorisant l'installation (1 seul dépassement en 13 bilans). Les délestages au niveau de la station sont peu actifs.

Enjeux : Le diagnostic indiquait une situation à améliorer pour le fonctionnement tant au niveau de la collecte que du traitement. Il conviendrait d'abaisser la réponse au temps de pluie et le taux d'eaux claires parasites permanentes qui génèrent des problèmes à la station en l'état actuel.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles	1 & 2 & 3	2021 - 2024
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif ou reprise	Remplacement de secteurs anciens dégradés	2	>2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Finalisation des travaux	Reprise clarificateur et boues	1	Fait en 2020

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,1 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Rue de l'industrie			5			2	2021 - 2030
D8A	5	1	3	1	10	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension de la rue de l'Industrie qui correspond à une opération identifiée (OAP) du PLU. Cette extension sera réalisée entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	670 Ab	Soit 718 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	48 ANC		670 Ab	93%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	0 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		670 Ab	93%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	0 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	20,5 ha		145,3 ha	16%


Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent (gris clair)
- Zonage retenu (vert clair)



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save